

## **PREFECTURE DES HAUTES-ALPES COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS**

**ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE PREALABLE A L'INSTITUTION DE  
SERVITUDES POUR LES CANALISATIONS DE TRANSFERT  
D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA GRAVE**

1

### **III ANNEXES**

- **I** Attestation de dépôt du dossier en Mairie datée du 4 Novembre 2016
- Certificat d'affichage de l'arrêté préfectoral du 4 Novembre 2016
- Certificat d'affichage de l'avis d'enquête du 4 Novembre 2016
- Modèle de notification de l'Arrêté Préfectoral d'ouverture d'enquête parcellaire aux propriétaires
- Demande d'explications techniques adressée le 7 Novembre 2016 par le commissaire enquêteur à la personne en charge du dossier à la Communauté de Communes du Briançonnais, relativement au choix du tracé des servitudes au niveau des parcelles de Madame CLOT et Monsieur MALLEIN
- -Réponse de la Communauté de Communes du Briançonnais du 10 Novembre 2016 explicitant le choix du tracé
- Courrier du délégataire en date du 15 Novembre 2016 indiquant quel pourrait être le tracé le long du ruisseau sur de nouvelles parcelles non concernées par la présente enquête et la nécessité dans ce cas de refaire le mur béton qui soutient les terres en amont de la route

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

Commune de

**ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER EN MAIRIE**

*Enquête de servitudes au titre du code rural*

Je soussigné, Maire de la commune de *La Grave* certifie que les pièces composant le dossier de l'enquête publique préalable à : *l'établissement de servitudes au profit de la Communauté de Communes du Briançonnais pour le réseau de transfert d'alimentation des Amézois les Hières et le Ventém, Commune de La Grave*

prescrite par l'arrêté préfectoral N° *2016-DICPP-L-30* en date du *16/09/2016* sur la demande déposée par : *la Communauté de Communes du Briançonnais*

ont été déposées au Secrétariat de la Mairie de cette commune le *19/09/2016* et sont restées à la disposition du public pendant *26* jours consécutifs du *10/10/16* au *4/11/16* inclus, conformément à l'arrêté préfectoral susvisé.

Fait à *La Grave*  
le *4/11/2016*

LE MAIRE,  
Cachet de la Mairie



*[Handwritten signature]*

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

Commune de

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

*Enquête de servitudes au titre du Code Rural*


Je soussigné, Maire de la commune de LA GRAVE, certifie que  
l’arrêté préfectoral N° 2016 DMC pp-e30 en date du 14 Septembre 2016

sur la demande relative à : *l’établissement de servitudes  
au profit de la Communauté de Communes des  
Bridonnais pour le réseau de transport et le  
d’atterrissement des Haueaux les Hieres et le  
Venteux Commune de la Grave.*

a été affiché le 19/09/2016 dans la commune et notamment à la porte de la  
Mairie, dans le secteur concerné, et aux endroits les plus fréquentés de la commune, huit jours au  
moins avant la date d’ouverture de l’enquête, et jusqu’au dernier jour inclus de cette enquête.

Fait à La Grave  
le 4/11/2016

LE MAIRE,  
Cachet de la Mairie

Le commissaire-enquêteur

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

Commune de

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE  
AVIS D’ENQUÊTE**

*Enquête de servitudes au titre du Code Rural*

Je soussigné, Maire de la commune de *La Grave*, certifie que l’avis annonçant l’ouverture d’une enquête de servitudes prescrite par l’arrêté préfectoral N° *2016 DMCPP-C-30* en date du *14 Septembre 2016*

sur la demande relative à : *l'établissement de servitudes au profit de la Communauté de Communes du Briançonnais pour le réseau de transfert d'assainissement du hameau de la Hières et Vestelou, Commune de La Grave.*

a été affiché le *19/09/2016* dans la commune et notamment à la porte de la Mairie, huit jours au moins avant la date d’ouverture de l’enquête, et jusqu’au dernier jour inclus de cette enquête.

Fait à *La Grave*  
le *4/11/2016*

LE MAIRE,  
Cachet de la Mairie

Le commissaire-enquêteur

blog. 11/10/16  
info population 11/10/16. Un JPS



N° 1

## INSTAURATION DE SERVITUDES

### PROJET :

Raccordement des Hameaux « Les Hières » et « Ventelon » (Commune de La Grave) sur la canalisation de transfert des eaux usées « Villar d'Arène La Grave »

### PETITIONNAIRE :

Communauté de Communes du Briançonnais

## NOTIFICATION D'ENQUETE

Réf. : RJ/cgi – 2016-854

### PROPRIETAIRES :

La Commune de La Grave

J'ai l'honneur de vous informer que la parcelle n° F515 dont vous êtes propriétaire, située sur le territoire de la commune de La Grave figure sur la liste des parcelles à grever de servitudes par la Communauté de Communes du Briançonnais pour réaliser le projet précité.

Une enquête préalable, en vue de délimiter exactement les immeubles et droits réels immobiliers à grever de servitudes, a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2016\_DMCP\_C\_30 du 14 septembre 2016.

Conformément aux dispositions de cet arrêté, vous pouvez, pendant la durée du dépôt du dossier à la Mairie de La Grave les :

- lundi 10 octobre 2016 de 8h30 à 11h30,
- mercredi 26 octobre 2016 de 8h30 à 11h30,
- vendredi 4 novembre 2016 de 8h30 à 11h30,

du lundi 10 octobre au vendredi 4 novembre 2016 en mairie de La Grave, inclusivement (dimanches et jours fériés exceptés), formuler vos observations sur les limites des biens à grever de servitudes, soit en les consignant directement sur le registre d'enquête, soit en les adressant par écrit au Maire de La Grave ou au commissaire enquêteur qui a son siège à la Mairie de La Grave.

Je joins les fiches n°1 bis qu'il vous appartient de compléter avec précisions ; les indications que vous y porterez sont destinées à établir avec exactitude l'identité des propriétaires des terrains à grever des servitudes.

Ces renseignements conditionnent la régularité de la procédure d'instauration de servitudes et le versement, le cas échéant, des indemnités qui seront fixées par la suite. Il importe donc, si vous voulez éviter toute difficulté au moment du paiement, que l'Administration soit en possession, dès maintenant, des renseignements demandés.

Ce questionnaire, dûment complété, doit m'être renvoyé dans les huit jours suivant sa réception.



La présente notification est faite notamment en vue de l'application des articles L 311-1 à L 311-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, ci-après reproduit :

*« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »*

*« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »*

*« Les intéressés autre que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à indemnité. »*

D'autre part, sous pli séparé, vous voudrez bien me faire parvenir un extrait d'acte de naissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Briançon  
Le .....1.9.SEP.2015.....

Le pétitionnaire,  
(Signature et titre du signataire)  
Le Président.

Alain FARDELLA







Christian Millias &lt;ch.millias@gmail.com&gt;

---

**enquête assainissement La Grave**

3 messages

---

**Christian Millias** <ch.millias@gmail.com>  
À : r.jacob@ccbrianconnais.fr

7 novembre 2016 à 18:35

Bonjour Monsieur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe copies des observations formulées par le public pendant la durée de l'enquête.

Pour me permettre de répondre utilement aux observations de Mr MALLEIN et de Madame CLOT Anne Marie ,pourriez vous me préciser s'il y a une explication technique justifiant qu'au niveau de leurs parcelles 1655 et 1671 le tracé de servitude et canalisation entre Ventelon et le raccord du Tunnel de la Grave ne descende pas tout droit le long du ruisseau et fasse une large boucle en direction du Sud. Pourquoi ne pas avoir suivi la route?.

Merci de me répondre rapidement car je ne dispose que d'un délai de 15 jours à compter de la clôture de l'enquête pour déposer mon rapport et mes conclusions.

Cordialement.

Christian MILLIAS

Commissaire enquêteur

**Registre La Grave.pdf**

3601K

---

**Romain JACOB** <r.jacob@ccbrianconnais.fr>

10 novembre 2016 à 14:47

À : Christian Millias &lt;ch.millias@gmail.com&gt;

Cc : Stéphane BARELLE &lt;s.barelle@ccbrianconnais.fr&gt;

Bonjour Monsieur,

Le tracé projet de la canalisation a été étudié pour optimiser le linéaire et donc les coûts pour la collectivité tout en limitant l'impact pour les particuliers en utilisant ponctuellement la route lorsque cela était possible, notamment pour les sections les plus raides. Au niveau des parcelles 1655 et 1671, le tracé effectue effectivement une boucle vers le Sud, ceci afin d'éviter la zone située le long du ruisseau dont les demandeurs font état. Cette zone présente en effet une configuration topographique plus raide et la partie aval est confortée par un mur de gabions laissant pressentir des problèmes de stabilité des sols en place. Aussi, afin d'éviter une mobilisation du sol lors des travaux et assurer le maintien de la stabilité des terrains considérés, le tracé a donc été détourné pour éviter cette section en traversant notamment la parcelle 1671 dont la déclivité est moindre et présente moins de risques. Dans ce cas précis, la route n'a pas été retenue comme une option compte tenu que le linéaire à réaliser aurait engendré un coût beaucoup plus important pour la collectivité.

Souhaitant avoir répondu à votre interrogation et à votre disposition pour tout complément d'information,

Cordialement,

**Romain JACOB**

Responsable assainissement

Communauté de Communes du Briançonnais

Les Cordeliers

1, rue aspirant JAN - 05105 BRIANCON CEDEX

Tél : 04 92 21 35 97 / 06 15 29 63 04

Fax : 04 92 20 38 90

[r.jacob@ccbrianconnais.fr](mailto:r.jacob@ccbrianconnais.fr)[www.ccbrianconnais.fr](http://www.ccbrianconnais.fr)

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité

**De :** Christian Millias [<mailto:ch.millias@gmail.com>]**Envoyé :** lundi 7 novembre 2016 18:36**À :** [r.jacob@ccbrianconnais.fr](mailto:r.jacob@ccbrianconnais.fr)**Objet :** enquête assainissement La Grave

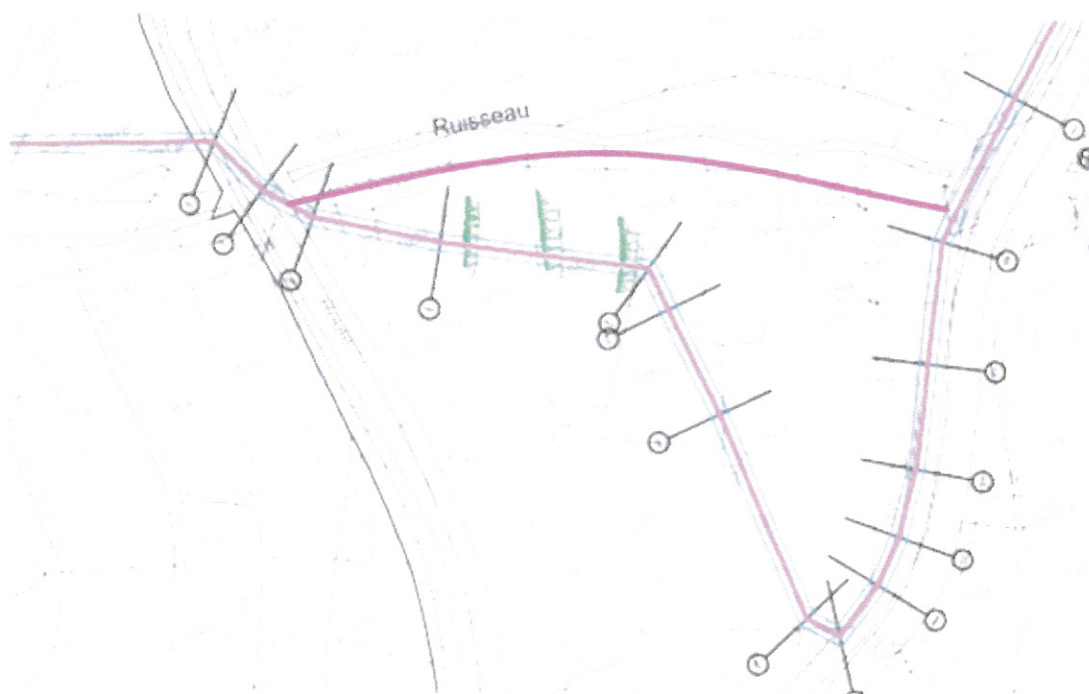
[Texte des messages précédents masqué]

**Rechu, Nicolas** <[nicolas.rechu@suez.com](mailto:nicolas.rechu@suez.com)>À : Romain Jacob <[r.jacob@ccbrianconnais.fr](mailto:r.jacob@ccbrianconnais.fr)>Cc : "ch.millias@gmail.com" <[ch.millias@gmail.com](mailto:ch.millias@gmail.com)>

15 novembre 2016 à 12:06

Bonjour Romain,

En réponse à cette demande et comme nous l'avons vu sur site, il est possible de longer le « ruisseau » afin d'éviter la parcelle 1671. Cela est techniquement possible, le muret béton sera refait lors des travaux.



Du coup le nouveau tracé passerait par les parcelles 1664, 1665, 2097, 2096, 1669 qui n'étaient pas



prévues.

Bien à vous

Nicolas RECHU

---

**De :** Romain Jacob [mailto:[r.jacob@ccbrianconnais.fr](mailto:r.jacob@ccbrianconnais.fr)]

**Envoyé :** lundi 7 novembre 2016 19:13

**À :** Rechu, Nicolas

**Objet :** TR: enquête assainissement La Grave

Bonsoir Nicolas, pourriez-vous me faire un retour par rapport a la question de notre commissaire enquêteur ci-dessous ?

Cdt

---

**De :** [Christian Millias](#)

**Envoyé :** 07/11/2016 18:35

**À :** [r.jacob@ccbrianconnais.fr](mailto:r.jacob@ccbrianconnais.fr)

**Objet :** enquête assainissement La Grave

Bonjour Monsieur,

[Texte des messages précédents masqué]

[Texte des messages précédents masqué]

[Texte des messages précédents masqué]

Cordialement.

Christian MILLIAS

Commissaire enquêteur